



**Jour
J-33**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

28/11/2019

Conseil des ministres

**Le décret portant modalités
d'aménagement des agro-forêts adopté**



2

Fraternité Matin

Jeudi 28 novembre 2019

Ouattara : “ Nous devons continuer le travail afin que la région rattrape son retard ”

Le Président de la République est arrivé, hier, à Katiola, où il a débuté sa visite d'Etat de quatre jours. Il a été accueilli en grande pompe par les populations qui lui ont réservé un accueil très chaleureux.

Quand il a foulé le sol de Katiola, hier, le Président de la République, Alassane Ouattara, n'a pu cacher toute l'émotion qui l'étreignait. Il a entamé une visite d'Etat de quatre jours dans la région du Hambol, qui l'attendait depuis bien longtemps. Sa joie a été grande, à la hauteur de celle de ses hôtes, et elle était bien visible... surtout qu'il se sentait chez lui. Il l'a clairement signifié dans sa brève déclaration à la presse, à sa descente d'hélicoptère à l'aérodrome de la ville. « Je suis très heureux d'être dans le Hambol. Comme vous le savez, cette visite d'Etat avait été programmée depuis longtemps. Mais, compte tenu de diligences dues à la situation que nous avons trouvée à l'issue de la crise post-électorale, nous venons aujourd'hui avec un peu de retard, comme ça a été le cas dans le N'Zi. Mais je suis particulièrement heureux,



Le Chef de l'Etat, à son arrivée hier, dans le Hambol... (PHOTOS: BOSSON HONORE)

car tout le monde connaît ma proximité avec Katiola (...). C'est un bonheur de retrouver mes parents et de voir ce que

le gouvernement a pu faire dans la région, mais aussi de les écouter et voir ce que nous pouvons encore faire pour

eux au cours des prochaines années », a exprimé tout heureux le Chef de l'Etat. Comme il l'a dit, cette visite d'Etat était

prévue il y a quelques années (en 2015), mais n'a pu avoir lieu à cause de son agenda très chargé. Qu'à cela ne

tienne, la région du Hambol avec son chef-lieu Katiola a quand même bénéficié, à l'instar de plusieurs autres ré-



Membres du gouvernement et élus locaux étaient à l'accueil du Président Ouattara...



...Il a aussi été accueilli par les chefs traditionnels...

Jeudi 28 novembre 2019

gions du pays, des retombées de la forte croissance économique qu'enregistre la Côte d'Ivoire depuis son accession à la magistrature suprême en 2011. Comme l'a expliqué le président du Conseil régional, Ibrahim Kalil Konaté, plusieurs kilomètres de voies urbaines et péri-urbaines bitumés et reprofilés, la quasi-totalité des 301 villages électrifiés, la construction de plusieurs établissements secondaires et l'annonce de la construction d'un Centre hospitalier régional à Katiola. Mais, pour Alassane Ouattara, il faut aller plus loin afin que la région rattrape totalement son retard et ainsi rendre plus joyeuses les populations du Hambol estimées 430 000 habitants. «Il faut que le travail continue le plus longtemps possible pour que cette région qui a



...et une foule en liesse.

connu beaucoup de retard sur d'autres régions se rattrape. Les populations du Hambol savent compter sur moi et connaissent mon attachement à la région et la capacité du gouvernement à faire ce qu'il promet», a affirmé le Président Ouattara. Après sa descente à l'aérodrome, il a été accueilli à l'arc de triomphe par le vice-Président, Daniel Kablan Duncan, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, plusieurs membres du gouvernement et les autorités administratives, politiques et coutumières ainsi que les populations. Avant de prendre un bon bain de foule sur le trajet qui l'a conduit à la préfecture de Katiola où il a présidé le Conseil des ministres. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN
ENVOYÉ SPECIAL
DANS LE HAMBOL

Le Chef de l'État accueilli dans une grande ferveur !



Les balafons ont été sortis pour honorer l'illustre hôte...

Ouraui dit le Christ entrant à Jérusalem ! Le Président Alassane Ouattara a été accueilli comme le sauveur de toute une population qui avait «soif» de le voir. Ne serait-ce que pour lui dire Gbaklo-Danseh (merci en langue locale, Nidri) pour toutes les actions de développement dont elle a bénéficié depuis son arrivée aux affaires en 2011. Katiola sait dire merci. D'ailleurs, le Président Houphouët Boigny l'avait officiellement reconnu, après sa visite d'État dans la ville, en 1975. C'était la dernière visite d'État en date à Katiola. Cela fait donc 44 ans

que les populations de la ville attendent cette arrivée présidentielle. Elles ne se sont donc pas fait prier pour sortir massivement et inonder les artères de la ville pour accueillir chaleureusement le Président Alassane Ouattara, en visite d'État dans la région du Hambol jusqu'à samedi. Dès l'aurore, la ville est déjà réveillée. Les mouvements se font par ci et par là. A tous les points de rue, des agents de police, de la gendarmerie et de l'armée sont postés et s'activent pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation. La complicité et la bonne collaboration des

populations ne font que leur rendre la tâche facile. Tout le monde est en joie et personne ne veut gâcher la fête. À l'arc de triomphe dressé à la sortie de la ville dans le sens Katiola-Dabakala où le Chef de l'État va être accueilli, l'animation est aussi à son comble. Plusieurs groupes de danse, venus de partout, chantent et jouent harmonieusement des instruments de musique. Les femmes sont de la partie. Le mythique groupe Balafon Foundara de Katiola a installé ses instruments et gratifie la foule de ses belles mélodies. Sur les affiches, tee-shirts et banderoles, ce sont des mots



Les populations heureuses de voir le Chef de l'État

de reconnaissance au Chef de l'État qu'on peut lire. C'est un jour de joie et un grand bonheur à Katiola. Toutes les autorités, administratives, politiques, coutumières, les chefs de communauté et autres organisations sociales sont aux côtés du vice-Président, Kablan Duncan; du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly et des ministres à l'arc de triomphe pour accueillir le Président de la République. Tout est retransmis en direct sur les médias locaux, mais également sur les médias d'État dont la Radiodiffusion télévisuelle ivoirienne (RTI) et Fratmat.info. C'est exacte-

ment à 9h50 min que l'hélicoptère transportant le Chef de l'État atterrit sur le tarmac de l'aérodrome de Katiola, situé à la sortie de la ville. Après une brève déclaration à la presse, le cortège présidentiel prend la direction de l'arc de triomphe. En deux minutes, il y est. Quand il descend de son véhicule de commandement, de type 4X4, ce sont de chaudes poignées de mains de ses plus proches collaborateurs, mais également d'autorités locales qui l'accueillent. Après quoi, suivent les honneurs militaires assurés par cinq pelotons dont deux de la gendarmerie et

trois de la Garde républicaine. Le Président de la République, qui voulait bien communiquer avec ses hôtes, s'offre ensuite un bain de foule avec les populations en leur tendant fièrement la main, avant de regagner son véhicule de commandement et sillonner la ville sur huit kilomètres. Il tenait à s'imprégner des réalités de la cité et apprécier ce qui a été mené comme action de développement. Sur tout le trajet, on a pu voir une foule impressionnante scandant à l'unisson la grandeur de l'homme. ■

F. ÉHOUMAN

La lumière au quartier « Moderne »

Le quartier « Moderne » de Katiola a désormais l'électricité. Le Président de la République, Alassane Ouattara, a procédé, hier, à la mise sous tension du réseau électrique de ce quartier de près de 4000 habitants.

Arrivé sur les lieux aux environs de 18 heures, c'est à 18h05mn que le Chef de l'État a appuyé sur le disjoncteur. A la vue des lampadaires qui se sont allumés, la population a poussé des cris de joie pour dire toute sa reconnaissance au plus illustre des Ivoiriens qui vient de la sortir définitivement de l'ombre.

« L'objectif du gouvernement, c'est vraiment d'améliorer les conditions de vie des populations », a indiqué



Le Chef de l'État a sorti le quartier Moderne de l'obscurité.

le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Abdourahmane Cissé. Si l'on en croit le patron de l'énergie en Côte d'Ivoire, ces travaux permettront de raccorder bientôt les populations des quartiers suivants au réseau électrique : Résidentiel 1 et 2, Kationon, Gbédékaha, Lafonkaha, Niémokaha, Dindékaha ou encore Nandiélékaha. Concernant les caractéristiques de cette extension du réseau électrique à « Moderne », Amidou Traoré, directeur de Côte d'Ivoire Énergies, a indiqué que la longueur du réseau moyenne tension qui s'étend sur 1,6 km, a permis d'installer 366 lam-

padaires pour un coût de près 300 millions de FCfa. Ces importants investissements ne pouvaient laisser indifférente la population de ce gros quartier. D'ailleurs, Jean MBarin, chef du village de Konankaha dont « Moderne » est le prolongement, n'a pas manqué de traduire sa reconnaissance au Président Alassane Ouattara. « C'est un bonheur immense, nous attendons la lumière depuis des années. Et aujourd'hui, voilà que le quartier est totalement éclairé. Gloire à Dieu et merci à celui qui nous a apporté ce bonheur », a-t-il dit ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT RÉGIONAL

• Un Mi 24 heurte un Mi 17 : quatre blessés



Deux hélicoptères de l'escorte présidentielle ont fait un télescopage peu après le départ du cortège du Chef de l'État. Le général de division Lassina Doumbia, chef d'état-major des armées, arrivé sur les lieux quelques minutes plus tard, a tenu à informer l'opinion sur l'accident. Car de fausses informations sur l'accident circulaient sur la Toile. « L'accident vient de se produire. Nous procédons d'abord à l'évacuation de nos blessés. Ensuite, nous allons faire une évaluation. Une enquête sera ouverte pour déterminer les circonstances

exactes de l'accident. Et nous procéderons à la diffusion d'un communiqué pour expliquer à l'opinion publique ce qui s'est réellement passé. Nous enregistrons quatre blessés. Heureusement, il n'y a aucun mort », a expliqué Lassina Doumbia. Et d'insister sur le fait qu'une enquête sera ouverte pour savoir ce qui s'est passé entre les incidents techniques et la poussière qu'il y a dans la zone. « Pour l'instant, nous ne pouvons pas nous prononcer », a-t-il conclu. Le Mi-24 a heurté un Mi-17 qui l'avait déjà devancé à l'atterrissage ■

K. BAVANE

500 jeunes de la région reçoivent près de 260 millions de F Cfa



Des chèques pour aider les jeunes à s'assumer.

Cinq cents jeunes du Hambol ont reçu, chacun, un chèque allant de 100 000 à 1 000 000 de FCfa, hier, à l'occasion de la visite d'État qu'effectue le Président de la République, Alassane Ouattara, dans la région, du 27 au 30 novembre.

La cérémonie de remise de chèques s'est déroulée au centre culturel de Katiola, en présence des élus de la région; du ministre des Sports, Danho Paulin; de Touré Mamadou, ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes; de certains secrétaires d'État; des populations; des jeunes et du ministre Ally Coulibaly de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, représentant le Premier mi-

nistre, président de la cérémonie.

Selon le ministre Touré Mamadou, cheville ouvrière du programme de financement des projets d'activités génératrices de revenus dénommé « Agir pour les jeunes », cette remise de chèques vise à mieux faire bénéficier aux populations des actions de développement du gouvernement qui entend poser des actes forts, inscrits dans une matrice dénommée Programme social du gouvernement (Ps-Gouv), 2019-2020. Ce programme, à l'en croire, se décline en 5 axes, dont l'axe 4 met l'accent sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

« C'est dans la mise en œuvre de cet axe 4 que l'Agence emploi jeune lance la 2e phase

du financement des projets d'activités génératrices de revenus pour favoriser l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat. D'où le sens de cette cérémonie », a-t-il expliqué. Et d'affirmer que cette deuxième phase vise à faire bénéficier 19 500 jeunes sur la période 2019-2020 pour un financement total de 10 milliards de FCfa.

« Les 500 jeunes du Hambol qui reçoivent ces chèques, ce jour, sont les premiers bénéficiaires sur les 19 500. Ils percevront, au total, 256 410 000 FCfa. Les autres jeunes retenus à travers le pays vont recevoir leurs financements progressivement, jusqu'à fin décembre 2019 », a-t-il promis. Et d'assurer la jeunesse ivoirienne de l'engagement de l'État

ivoirien quant à son insertion professionnelle à travers des activités génératrices de revenus : « En 2020, ce sont plus de 112 000 jeunes qui bénéficieront d'un financement dans le cadre de la phase 3 de l'opération Agir pour les jeunes. Ce qui va donc porter à près de 131 000 jeunes, qui auront bénéficié du programme ».

Fort de cette belle action du gouvernement qui, à l'en croire, ne s'arrêtera pas, le ministre Touré Mamadou a donc invité les bénéficiaires à faire bon usage des fonds mis à leur disposition pour participer, à leur manière, au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Et d'annoncer qu'en 2020, 6500 jeunes du Hambol vont bénéficier de projets dans le Programme social du gouvernement. Déjà, la somme de 100 millions de FCfa sera mise à la disposition de la région du Hambol en 2020 pour financer les jeunes.

Le ministre Ally Coulibaly a, quant à lui, salué les efforts consentis par le gouvernement en faveur de la jeunesse à travers le ministère dirigé par Touré Mamadou, avant de demander aux jeunes bénéficiaires de s'engager à en faire bon usage. « Je voudrais encourager les jeunes à rester dans l'attitude qu'ils adoptent pour participer au développement de la Côte d'Ivoire », a-t-il exhorté ■

JEAN BAVANE KOUIKA

ENVOYÉ SPÉCIAL DANS LE HAMBOL

La lumière au quartier « Moderne »

Le quartier « Moderne » de Katiola a désormais l'électricité. Le Président de la République, Alassane Ouattara, a procédé, hier, à la mise sous tension du réseau électrique de ce quartier de près de 4000 habitants.

Arrivé sur les lieux aux environs de 18 heures, c'est à 18h05mn que le Chef de l'Etat a appuyé sur le disjoncteur. A la vue des lampadaires qui se sont allumés, la population a poussé des cris de joie pour dire toute sa reconnaissance au plus illustre des Ivoiriens qui vient de la sortir définitivement de l'ombre.

« L'objectif du gouvernement, c'est vraiment d'améliorer les conditions de vie des populations », a indiqué



Le Chef de l'Etat a sorti le quartier Moderne de l'obscurité.

le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables, Abdourahmane Cissé. Si l'on en croit le patron de l'énergie en Côte d'Ivoire, ces travaux permettront de raccorder bientôt les populations des quartiers suivants au réseau électrique : Résidentiel 1 et 2, Kationon, Gbédékaha, Lafonkaha, Niémokaha, Dindékaha ou encore Nandiépékaha. Concernant les caractéristiques de cette extension du réseau électrique à « Moderne », Amidou Traoré, directeur de Côte d'Ivoire Energies, a indiqué que la longueur du réseau moyenne tension qui s'étend sur 1,6 km, a permis d'installer 366 lam-

padaires pour un coût de près 300 millions de FCfa. Ces importants investissements ne pouvaient laisser indifférente la population de ce gros quartier. D'ailleurs, Jean MBarin, chef du village de Konankaha dont « Moderne » est le prolongement, n'a pas manqué de traduire sa reconnaissance au Président Alassane Ouattara. « C'est un bonheur immense, nous attendons la lumière depuis des années. Et aujourd'hui, voilà que le quartier est totalement éclairé. Gloire à Dieu et merci à celui qui nous a apporté ce bonheur », a-t-il dit ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT REGIONAL

PHOTO : PORO DAGNAGO

• Un Mi 24 heurte un Mi 17 : quatre blessés



Deux hélicoptères de l'escorte présidentielle ont fait un télescopage peu après le départ du cortège du Chef de l'Etat. Le général de division Lassina Doumbia, chef d'état-major des armées, arrivé sur les lieux quelques minutes plus tard, a tenu à informer l'opinion sur l'accident. Car de fausses informations sur l'accident circulaient sur la Toile. « L'accident vient de se produire. Nous procédons d'abord à l'évacuation de nos blessés. Ensuite, nous allons faire une évaluation. Une enquête sera ouverte pour déterminer les circonstances

exactes de l'accident. Et nous procéderons à la diffusion d'un communiqué pour expliquer à l'opinion publique ce qui s'est réellement passé. Nous enregistrons quatre blessés. Heureusement, il n'y a aucun mort », a expliqué Lassina Doumbia. Et d'insister sur le fait qu'une enquête sera ouverte pour savoir ce qui s'est passé entre les incidents techniques et la poussière qu'il y a dans la zone. « Pour l'instant, nous ne pouvons pas nous prononcer », a-t-il conclu. Le Mi-24 a heurté un Mi-17 qui l'avait déjà devancé à l'atterrissage ■

K. BAVANE

500 jeunes de la région reçoivent près de 260 millions de F Cfa



Des chèques pour aider les jeunes à s'assumer.

Cinq cents jeunes du Hambol ont reçu, chacun, un chèque allant de 100 000 à 1 000 000 de FCfa, hier, à l'occasion de la visite d'Etat qu'effectue le Président de la République, Alassane Ouattara, dans la région, du 27 au 30 novembre.

La cérémonie de remise de chèques s'est déroulée au centre culturel de Katiola, en présence des élus de la région; du ministre des Sports, Danho Paulin; de Touré Mamadou, ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes; de certains secrétaires d'Etat; des populations; des jeunes et du ministre Ally Coulibaly de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, représentant le Premier mi-

nistre, président de la cérémonie. Selon le ministre Touré Mamadou, cheville ouvrière du programme de financement des projets d'activités génératrices de revenus dénommé « Agir pour les jeunes », cette remise de chèques vise à mieux faire bénéficier aux populations des actions de développement du gouvernement qui entend poser des actes forts, inscrits dans une matrice dénommée Programme social du gouvernement (Ps-Gouv), 2019-2020. Ce programme, à l'en croire, se décline en 5 axes, dont l'axe 4 met l'accent sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes.

« C'est dans la mise en œuvre de cet axe 4 que l'Agence emploi jeune lance la 2e phase

du financement des projets d'activités génératrices de revenus pour favoriser l'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat. D'où le sens de cette cérémonie », a-t-il expliqué.

Et d'affirmer que cette deuxième phase vise à faire bénéficier 19 500 jeunes sur la période 2019-2020 pour un financement total de 10 milliards de FCfa.

« Les 500 jeunes du Hambol qui reçoivent ces chèques, ce jour, sont les premiers bénéficiaires sur les 19 500. Ils percevront, au total, 256 410 000 FCfa. Les autres jeunes retenus à travers le pays vont recevoir leurs financements progressivement, jusqu'à fin décembre 2019 », a-t-il promis. Et d'assurer la jeunesse ivoirienne de l'engagement de l'Etat

ivoirien quant à son insertion professionnelle à travers des activités génératrices de revenus : « En 2020, ce sont plus de 112 000 jeunes qui bénéficieront d'un financement dans le cadre de la phase 3 de l'opération Agir pour les jeunes. Ce qui va donc porter à près de 131 000 jeunes, qui auront bénéficié du programme ».

Fort de cette belle action du gouvernement qui, à l'en croire, ne s'arrêtera pas, le ministre Touré Mamadou a donc invité les bénéficiaires à faire bon usage des fonds mis à leur disposition pour participer, à leur manière, au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Et d'annoncer qu'en 2020, 6500 jeunes du Hambol vont bénéficier de projets dans le Programme social du gouvernement. Déjà, la somme de 100 millions de FCfa sera mise à la disposition de la région du Hambol en 2020 pour financer les jeunes.

Le ministre Ally Coulibaly a, quant à lui, salué les efforts consentis par le gouvernement en faveur de la jeunesse à travers le ministère dirigé par Touré Mamadou, avant de demander aux jeunes bénéficiaires de s'engager à en faire bon usage. « Je voudrais encourager les jeunes à rester dans l'attitude qu'ils adoptent pour participer au développement de la Côte d'Ivoire », a-t-il exhorté ■

JEAN BAVANE KOUIKA
ENVOYÉ SPECIAL DANS LE HAMBOL

Transposition et application des textes de l'Uemoa

La Côte d'Ivoire réalise un taux de 80% en 2019

La rencontre avec le chef du gouvernement s'inscrit dans le cadre de la 5^e revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa).

En 2019, la Côte d'Ivoire s'est illustrée de la plus belle des manières en matière de transposition et application des textes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Au sortir d'une séance de travail avec le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, Abdallah Boureima, président de la Commission de cette Union, a annoncé à la presse que le pays a enregistré un taux « très satisfaisant » de transposition et d'application des textes de l'Union à hauteur de 80% contre 69% en 2018, soit une progression sensible de 11 points. C'est « la meilleure progression annuelle au niveau de notre Union », a fait remarquer le président de la Commission. Avant d'ajouter : « Merci monsieur le Premier ministre ! Le pari a été gagné ».

Toujours selon le président de la Commission, pour l'essentiel des 113 textes, 100 sont entièrement appliqués ou alors appliqués à des taux importants allant jusqu'à



Abdallah Boureima, président de la Commission de l'Uemoa (à gauche) a remis les conclusions des travaux de la 5^e revue annuelle au chef du gouvernement. (PHOTO: VÉRONIQUE DADIÉ)

80%. « Il reste donc quelques textes qui sont dans le chantier, et le Premier ministre vient de confirmer aujourd'hui même qu'il y a un texte important qui concerne le régime financier des collectivités

territoriales qui pourrait être adopté dès demain. C'est dire que la physionomie de l'exercice 2020 s'affiche déjà et surtout avec le respect des trois critères de convergence, conformément à l'échéance

du pacte dont je viens de parler », explique-t-il. À l'occasion, Abdallah Boureima a saisi l'opportunité pour renouveler ses remerciements et sa profonde gratitude au Président Alassane Ouattara, président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union pour « sa constante disponibilité ». Cette rencontre avec le chef du gouvernement fait suite aux travaux des experts qui ont eu lieu du 21 au 23 octobre dernier à Abidjan, portant sur la 5^e revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets de l'Uemoa. Le 25 novembre, toujours dans le cadre de cette 5^e revue, Abdallah Boureima a échangé, au Plateau, avec le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, sur les conclusions consignées dans un mémorandum et remises au Premier ministre hier.

Gon Coulibaly, qui s'est également félicité de cette performance, a traduit toute sa reconnaissance au ministre ivoirien de l'Economie et des

Finances et son homologue auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État pour leur implication. Pour le Premier ministre, la Côte d'Ivoire devait « être le bon exemple » face aux autres États, et pour cause, Alassane Ouattara est président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union. « C'est pour cela que je voudrais me réjouir des résultats que nous avons obtenus », s'est-il félicité. Malgré ces performances, « il y a encore des insuffisances qu'il faut corriger de part et d'autre, au niveau des États et au niveau de la Commission de l'Union », estime M. Boureima. Concernant les

problèmes de convergence budgétaire, soutient le Premier ministre, « nous avons pris l'engagement de respecter notre engagement au niveau du Fonds monétaire international et de l'Uemoa ». Pour 2019, le déficit budgétaire de la Côte d'Ivoire, selon lui, devrait s'établir à 3% au maximum. À l'occasion, il a rassuré que la Côte d'Ivoire mettra tout en œuvre pour que les projets portés par l'Union soient réalisés dans les meilleurs délais, avec efficacité. « C'est ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie de nos compatriotes », conclut-il.

ANOH KOUAO

Développement de la petite mine en Côte d'Ivoire

Le 3^e chantier-école ouvre à Buyo

Jean-Claude Kouassi, ministre des Mines et de la Géologie, a lancé le 22 novembre, dans le village de Loboville (Buyo, sud-ouest), le projet de chantier-école en présence de plusieurs personnalités de la région. Selon une note du ministère transmise aux médias, ce projet vient non seulement former les jeunes aux techniques d'exploitation minière artisanale et semi industrielle, mais aussi leur donner, à l'issue de leur formation, l'opportunité de s'insérer dans le tissu socio-professionnel. C'est le 3^e du genre après ceux de Bouaflé et Katiendé. Il sera suivi de celui de Hiré dans ce mois de décembre.

Jean-Claude Kouassi a invité les impétrants à suivre assidument la formation et à mettre en œuvre les méthodes et techniques d'exploitation minière artisanale qui leur seront enseignées. Il a salué l'engagement des populations et, dans le même temps, a donné l'assurance que le ministère des Mines et de la Géologie se tient prêt à accompagner toutes les personnes désireuses de pratiquer l'exploitation légale.

« Je sais que nombre d'entre

eux sont désireux de travailler pour sortir du carcan de la clandestinité, qui met chaque jour leur santé et leur intégrité en danger », a déclaré le ministre à l'endroit des orpailleurs clandestins. Il les a invités à prendre attache avec les directions régionales des Mines et de la Géologie pour intégrer les chantiers écoles. Le projet chantier école a été institué par le Conseil des ministres du 12 décembre 2018. Il vise à dispenser une formation initiale et qualifiante en présentiel et en alternance, aux jeunes Ivoiriens en vue de les doter des qualifications professionnelles nécessaires pour opérer dans le secteur de la petite mine, en lien avec les potentialités de la Côte d'Ivoire et les exigences environnementales, fiscales et sociales. Il vise également à organiser des formations complémentaires au profit des détenteurs d'autorisations d'exploitation minière artisanale et semi-industrielle en activité, et à promouvoir l'entrepreneuriat et développer la culture d'entreprise chez les jeunes Ivoiriens dans le secteur de la petite mine.

A. KOUAO

Séoul Forum 2019

Des opportunités d'investissement présentées aux entreprises coréennes

La 4^e édition de "Séoul Forum", un rendez-vous annuel de coopération économique entre entreprises ivoiriennes et coréennes, s'est tenue hier au Novotel d'Abidjan-Plateau. Représentant Amadou Koné, le ministre des Transports, Diomandé Mamadou, son directeur de cabinet a salué les liens d'amitié unissant la Côte d'Ivoire et la Corée, deux partenaires de longue date. « A travers la Corée, nous trouvons une source d'inspiration », a laissé entendre Diomandé Mamadou. Qui a fait savoir aux entreprises coréennes que la Côte d'Ivoire est un pays ouvert ; un pays qui veut s'appuyer sur tous ses partenaires, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, pour assurer de meilleures conditions de vie aux populations. Rappelant les importantes réformes menées pour améliorer le climat des affaires et le code des investissements, le représentant du ministre



Les organisateurs veulent davantage de coopération dans le secteur des infrastructures.

des Transports a indiqué que la Côte d'Ivoire est engagée dans une dynamique d'industrialisation. Il n'a pas manqué d'exhorter les entreprises coréennes à s'intéresser au secteur des transports (aérien, routier, maritime), mais aussi au secteur agricole. « Nous sommes un pays très riche en agriculture et toutes les productions doivent être transformées localement », a-t-il insisté. D'ailleurs, pour Lee Sang Ryul, ambassadeur

de la Corée en Côte d'Ivoire, après la hausse du taux moyen de croissance (entre 8 et 9%), la Côte d'Ivoire a désormais besoin de transformer structurellement son économie par l'accélération de l'industrialisation et le développement du secteur privé. « Le secteur privé est important car il peut jouer un rôle clé pour le saut dans la deuxième phase de l'économie ivoirienne pendant la période 2020-2030 », a-t-il

fait savoir. Pour Choi Yeonho, président de la fondation Corée-Afrique, ce forum est un pont favorisant des rencontres à même d'améliorer la coopération économique. Adama Yéo (secrétaire général du Bnetd), Touré Sultan (directeur de la programmation et des investissements publics au ministère du Plan et du Développement), pour ne citer que ceux-là, ont présenté les opportunités d'investissement dans les secteurs des transports, de la construction et de l'urbanisme en Côte d'Ivoire. Plusieurs entreprises coréennes (Korea expressway, Kepco, Samsung...) ont également présenté leur savoir-faire. Des échanges ont eu lieu et des idées de partenariat ont émergé. Cette 4^e édition du "Séoul Forum" a enregistré la présence de plus d'une vingtaine d'entreprises coréennes.

FRANCIS KOUAMÉ

Bhci, déclaration de naissance, routes à péage...

Ce que le gouvernement a décidé hier

Plusieurs mesures et décisions touchant à la vie des populations ivoiriennes ont sanctionné le Conseil des ministres qui a eu lieu, hier, à la préfecture de Katiola.

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, a présidé, hier, un Conseil des ministres à la préfecture de Katiola. Ce rendez-vous hebdomadaire, à en croire le porte-parole du gouvernement, Sidi Touré, a été sanctionné par des mesures importantes dont celle relative à la nomination des représentants de l'État au sein du Conseil d'administration de la Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire (Bhci). Ainsi, Coulibaly Soungalo a été nommé pour représenter le Chef de l'État au sein de cette structure. Brou Jean-Marie et Fanny Melessi y siègeront respectivement au nom de la Primature et du ministère de l'Économie et des Finances. Quant à Salio Ouédraogo, il défendra les intérêts du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Par cette action, selon Sidi Touré, le gouvernement ivoirien prend ainsi le contrôle de cette institution bancaire en vue de protéger l'épargne et les intérêts des Ivoiriens. Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, présent à cette conférence de presse, a justifié cette position de l'État. « En ce qui concerne la nomination des représentants dans le Conseil d'administration de la Bhci, il faut dire que cela s'est fait maintenant parce qu'il y avait toute une procédure à respecter avant d'y arriver. Nous avons discuté avec les autres actionnaires. Il nous fallait également avoir une situation réelle de la banque au moment où nous prenons le contrôle, parce qu'il faut absolument qu'un audit soit fait. Tout cela a nécessité un certain nombre de démarches qui ont fait que c'est maintenant que nous avons désigné nos représentants au sein du Conseil d'administration »,



L'État reprend le contrôle de la Bhci. (PH: DR)

a-t-il expliqué. Réagissant à une éventuelle plainte de la société canadienne Westbridge Mortgage contre l'État ivoirien devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, Adama Coulibaly a dit n'être pas informé de cette assignation. « J'avoue que je ne suis pas informé de cela », a-t-il précisé. Avant de spécifier qu'en prenant la décision d'assurer le contrôle de la Bhci, l'État veut assurer absolument la protection des clients de cette banque. Je voudrais rassurer les Ivoiriens que leur épargne sera préservée et toutes les dispositions seront prises dans ce sens ».

Les points à péage

La question de l'exploitation des points à péage a également été évoquée lors du Conseil des ministres d'hier. Le ministre de la Communication et des Médias a informé que l'État, pour engranger des ressources pour

l'entretien des voies, a décidé que les postes de péage de Moapé et de Tomasset, sur la route de l'est, soient payants. « Ainsi, le Conseil a entériné la date de leur mise en exploitation au 15 décembre 2019. Le conseil a aussi approuvé les tarifs consensuels arrêtés avec l'ensemble des parties prenantes constituées par l'administration routière, la chefferie traditionnelle, les associations des jeunes, des femmes, les conducteurs, consommateurs et les commerçants au cours d'un atelier qui a été organisé à Abengourou », a-t-il expliqué. Il a indiqué les tarifs qui seront pratiqués à ces péages : « classe 1 : 500 F ; classe 2 : 1500 F ; classe 3 : 2500 F ; classe 4 : 3500 F ». Sidi Touré a affirmé qu'une période d'exploitation à blanc de deux semaines sera observée en vue de permettre aux usagers d'avoir une meilleure connaissance des services afin de faciliter l'utilisation de ces postes. Le porte-parole du gou-

vernement, toujours sur le sujet des péages, a donné la liste des postes qui seront facturés. Il y a les autoroutes Abidjan-Grand-Bassam, Tiébissou-Bouaké, les voies Agboville-Rubino, Ferké-Nassian. Le Conseil des ministres, au titre du ministère de la Justice et des Droits de l'homme, a abordé aussi un projet de loi organique portant statut des parlementaires. Il a précisé que ce texte de loi fixe, en application de la Constitution, notamment en son article 90, le nombre des membres de chaque Chambre du Parlement, les conditions de désignation des parlementaires, le régime des incompatibilités et détermine le montant de leurs indemnités et avantages. Ce projet de loi, a-t-il poursuivi, précise les immunités du parlementaire.

L'enfant portera désormais et le nom du père et celui de la mère. Le porte-parole a indiqué, par ailleurs, que le Conseil

a abordé la question de l'égalité entre l'homme et la femme. A cet égard, il a soutenu qu'un projet de loi a été adopté et s'inscrit dans l'impératif de l'adaptation de la législation ivoirienne aux standards internationaux. « Ainsi, ce dispositif autorise désormais, sur la base du principe de l'égalité entre l'homme et la femme, la mère à faire adjoindre

son nom à celui du père de sorte que l'enfant issu aussi bien de la filiation légitime que naturelle puisse porter un nom double. Entre autres innovations, la procédure de changement de nom qui permet désormais à des personnes ayant des noms différents de porter le nom de les auteurs communs en vue d'uniformiser les noms dans la même famille », a-t-il justifié.

Sidi Touré, parlant de la région du Hambol, a soutenu que le préfet de région, Jean-Baptiste Zaméle, a fait le point, lors de ce conseil des ministres, sur la situation de l'état des infrastructures qui font défaut à cette circonscription administrative. Sur ce sujet, le porte-parole du gouvernement a confié que les autorités, avec à leur tête le Président Alassane Ouattara, ont dit avoir pris bonne note de la situation dépeinte par le préfet et s'emploieront à y trouver des solutions. Et qu'à cet égard, le gouvernement a pris la décision de remédier, par des actions concrètes, au problème d'eau qui se pose avec acuité dans la région. ■

KANATE MAMADOU,
envoyé spécial dans le Hambol

Offrir une Carte Michel Botey
c'est l'Actuelle et Élégante Formule de Cadeaux

DEPUIS 1972

CARTE
Michel Botey
INTERNATIONALE

**VOUS ÊTES
TOUJOURS SÛR
DE FAIRE PLAISIR**

au Cadeau Offert nous Ajoutons le Plaisir de Choisir

Documentation - Vente: SOREPCI Boutiques
Bd. Giscard d'Estaing à hauteur de la Gare de Bassam - Tél: 21 25 79 49
Av. Chardy - Nour Al Hayat - Plateau Tél: 20 21 60 68

Conseil des ministres

Le décret portant modalités d'aménagement des agro-forêts adopté



Le gouvernement a immortalisé le Conseil des ministres de Katiola. (PHOTO : PORO DAGNONO)

Le mercredi 27 novembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h30 à 15h30, à la Préfecture de Katiola, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales
 • Projets de loi
 • Projets de décrets
 B/- Mesures Individuelles
 C/- Communication
 D/- Divers
 A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de

l'Homme, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Institutions de la République;

Le Conseil a adopté un projet de loi organique portant statut des parlementaires.

Ce projet de loi fixe, en application de la Constitution, notamment en son article 90, le nombre des membres de chaque Chambre du Parlement, les conditions de désignation des parlementaires, le régime des incompatibilités des parlementaires et détermine le montant de leurs indemnités et avantages. En outre, il précise les immunités du parlementaire, organise les modalités de la suppléance du parlementaire et renvoie au Code électoral, les questions électorales se

rapportant notamment aux conditions d'éligibilité et aux modalités du scrutin des deux tiers des sénateurs.

2- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté deux (02) projets de loi.

• **Le premier projet de loi est relatif au nom.**

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la réforme des codes usuels, rendue nécessaire par l'évolution de la société ivoirienne et l'impératif de l'adaptation de la législation nationale aux standards internationaux, notamment en matière d'égalité homme et femme. Ainsi, ce dispositif autorise désormais, sur la base du principe d'égalité entre l'homme et la femme,

la mère à faire adjoindre son nom à celui du père, de sorte que l'enfant, issu aussi bien de la filiation légitime que de la filiation naturelle, puisse porter un nom double. Entre autres innovations, la procédure de changement de nom, qui permet à des personnes ayant des noms différents de porter le nom de leur auteur commun, en vue d'uniformiser les noms dans la même famille, devient pérenne par l'effet du présent projet de loi.

• **Le second projet de loi est relatif au domicile.**

Ce projet de loi introduit des innovations importantes dans les règles législatives qui gouvernent la vie des personnes et de la famille. Il apporte une définition précise du domicile, qu'il distingue de la résidence, et fixe les conditions du changement du domicile. Aussi,

il impose à toute personne physique une obligation de déclaration de domicile à la Mairie ou la Sous-préfecture où se situe le domicile choisi, dans les six (06) mois de son installation.

3- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère de l'Economie et des Finances;

Le Conseil a adopté un projet de loi portant régime financier des Collectivités territoriales et des Districts autonomes.

Ce projet de loi intervient dans le cadre de l'uniformisation des législations nationales de l'espace UEMOA portant sur la décentralisation. Il participe

précisément de la transposition en droit ivoirien de la directive n° 01/2011/CMUEMOA portant régime financier des Collectivités territoriales au sein de l'UEMOA. Il institue notamment la Comptabilité matière pour retracer les existants et les mouvements concernant les biens meubles et immeubles, les valeurs du portefeuille et les stocks de matériel et fournitures. Plus spécifiquement, en matière de développement local, il prévoit la possibilité pour les Collectivités territoriales et les Districts autonomes, de créer, d'exploiter ou de faire exploiter des services publics à caractère industriel et commercial dont les conditions de fonctionnement sont similaires à celles des entreprises privées.

Jeudi 28 novembre 2019



Le Conseil des ministres avait à son ordre du jour plusieurs sujets dont celui sur la Bhci. (PHOTO : PORO DAGNONO)

PROJETS DE DECRET

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités d'application de la loi n° 2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.

La loi susmentionnée apporte des solutions à la situation des personnes nées en Côte d'Ivoire et qui n'ont jamais été déclarées à l'état civil et à celle des personnes dont les deux (02) exemplaires des registres d'état civil dans lesquels ont été enregistrées leurs naissances sont détruits, détériorés ou portés disparus. Le délai d'un (01) an prévu pour la mise en œuvre de la mesure dérogatoire arrivant à expiration, le présent décret proroge de deux (02) ans, en application de la loi, ledit délai. Il précise, en outre, relativement à la conduite de la procédure, les compétences des officiers de l'état civil, les compétences du Procureur, du Président du



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, s'est prononcé sur une accusation contre l'État dans le dossier de la Bhci.

tribunal ainsi que du greffe, Afin de simplifier, d'uniformiser et de sécuriser le processus sur toute l'étendue du territoire national, il définit

également les modèles d'imprimé à l'usage de la procédure. Ces imprimés seront produits exclusivement par l'imprimerie Nationale.

2- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant procédures de classement des forêts et des agro-forêts.

La nouvelle loi forestière prévoit au profit de l'Etat, un domaine forestier privé constitué des forêts classées et d'agro-forêts. En application de cette loi, ce décret précise les procédures de classement des forêts et des agro-forêts au nom de l'Etat et des Collectivités territoriales. Il détermine les détenteurs de l'initiative des différentes procédures, les organes chargés de les conduire, et établit, en fin de procédure, la compétence exclusive du Conseil des Ministres pour décider, en définitive, du classement des forêts et du clas-

sement en agro-forêts. Ainsi, en matière de classement des forêts, il met en place une Commission de classement chargée de conduire la procédure à l'initiative de l'Administration forestière ou de la Collectivité territoriale abritant la forêt concernée. Toutefois, quel que soit le lieu de son implantation, il reconnaît uniquement au Ministre chargé des Forêts l'initiative du classement, en totalité ou en partie, d'une forêt du domaine forestier privé de l'Etat en agro-forêt.

3- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Le Conseil a adopté un décret relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Ce décret autorise l'attribution de concession de gestion des forêts classées et agro-forêts du domaine privé de l'Etat aux personnes morales de droit privé, aux

Conseil des ministres

Le décret portant modalités d'aménagement des agro-forêts adopté



Le gouvernement a immortalisé le Conseil des ministres de Katiola. (PHOTO : PORO DAGNONO)

Le mercredi 27 novembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h30 à 15h30, à la Préfecture de Katiola, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de loi
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communication
- D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de

l'Homme, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Institutions de la République;

Le Conseil a adopté un projet de loi organique portant statut des parlementaires.

Ce projet de loi fixe, en application de la Constitution, notamment en son article 90, le nombre des membres de chaque Chambre du Parlement, les conditions de désignation des parlementaires, le régime des incompatibilités des parlementaires et détermine le montant de leurs indemnités et avantages. En outre, il précise les immunités du parlementaire, organise les modalités de la suppléance du parlementaire et renvoie au Code électoral, les questions électorales se

rapportant notamment aux conditions d'éligibilité et aux modalités du scrutin des deux tiers des sénateurs.

2- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté deux (02) projets de loi.

• Le premier projet de loi est relatif au nom.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la réforme des codes usuels, rendue nécessaire par l'évolution de la société ivoirienne et l'impératif de l'adaptation de la législation nationale aux standards internationaux, notamment en matière d'égalité homme et femme. Ainsi, ce dispositif autorise désormais, sur la base du principe d'égalité entre l'homme et la femme,

la mère à faire adjoindre son nom à celui du père, de sorte que l'enfant, issu aussi bien de la filiation légitime que de la filiation naturelle, puisse porter un nom double. Entre autres innovations, la procédure de changement de nom, qui permet à des personnes ayant des noms différents de porter le nom de leur auteur commun, en vue d'uniformiser les noms dans la même famille, devient pérenne par l'effet du présent projet de loi.

• Le second projet de loi est relatif au domicile.

Ce projet de loi introduit des innovations importantes dans les règles législatives qui gouvernent la vie des personnes et de la famille. Il apporte une définition précise du domicile, qu'il distingue de la résidence, et fixe les conditions du changement du domicile. Aussi,

il impose à toute personne physique une obligation de déclaration de domicile à la Mairie ou la Sous-préfecture où se situe le domicile choisi, dans les six (06) mois de son installation.

3- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère de l'Economie et des Finances;

Le Conseil a adopté un projet de loi portant régime financier des Collectivités territoriales et des Districts autonomes.

Ce projet de loi intervient dans le cadre de l'uniformisation des législations nationales de l'espace UEMOA portant sur la décentralisation. Il participe

précisément de la transposition en droit ivoirien de la directive n° 01/2011/CMUEMOA portant régime financier des Collectivités territoriales au sein de l'UEMOA. Il institue notamment la Comptabilité matière pour retracer les existants et les mouvements concernant les biens meubles et immeubles, les valeurs du portefeuille et les stocks de matériel et fournitures. Plus spécifiquement, en matière de développement local, il prévoit la possibilité pour les Collectivités territoriales et les Districts autonomes, de créer, d'exploiter ou de faire exploiter des services publics à caractère industriel et commercial dont les conditions de fonctionnement sont similaires à celles des entreprises privées.

Jeudi 28 novembre 2019



Le Conseil des ministres avait à son ordre du jour plusieurs sujets dont celui sur la Bhci. (PHOTO : PORO DAGNONO)

PROJETS DE DECRET

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités d'application de la loi n° 2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.

La loi susmentionnée apporte des solutions à la situation des personnes nées en Côte d'Ivoire et qui n'ont jamais été déclarées à l'état civil et à celle des personnes dont les deux (02) exemplaires des registres d'état civil dans lesquels ont été enregistrées leurs naissances sont détruits, détériorés ou portés disparus. Le délai d'un (01) an prévu pour la mise en œuvre de la mesure dérogatoire arrivant à expiration, le présent décret proroge de deux (02) ans, en application de la loi, ledit délai. Il précise, en outre, relativement à la conduite de la procédure, les compétences des officiers de l'état civil, les compétences du Procureur, du Président du



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, s'est prononcé sur une accusation contre l'État dans le dossier de la Bhci.

tribunal ainsi que du greffe, territorialement compétents.

Afin de simplifier, d'uniformiser et de sécuriser le pro-

cessus sur toute l'étendue du territoire national, il définit

également les modèles d'imprimé à l'usage de la procédure. Ces imprimés seront produits exclusivement par l'Imprimerie Nationale.

2- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant procédures de classement des forêts et des agro-forêts.

La nouvelle loi forestière prévoit au profit de l'Etat, un domaine forestier privé constitué des forêts classées et d'agro-forêts. En application de cette loi, ce décret précise les procédures de classement des forêts et des agro-forêts au nom de l'Etat et des Collectivités territoriales. Il détermine les détenteurs de l'initiative des différentes procédures, les organes chargés de les conduire, et établit, en fin de procédure, la compétence exclusive du Conseil des Ministres pour décider, en définitive, du classement des forêts et du clas-

sement en agro-forêts. Ainsi, en matière de classement des forêts, il met en place une Commission de classement chargée de conduire la procédure à l'initiative de l'Administration forestière ou de la Collectivité territoriale abritant la forêt concernée. Toutefois, quel que soit le lieu de son implantation, il reconnaît uniquement au Ministre chargé des Forêts l'initiative du classement, en totalité ou en partie, d'une forêt du domaine forestier privé de l'Etat en agro-forêt.

3- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Le Conseil a adopté un décret relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Ce décret autorise l'attribution de concession de gestion des forêts classées et agro-forêts du domaine privé de l'Etat aux personnes morales de droit privé, aux

Collectivités territoriales ainsi qu'aux communautés rurales intéressées, pour les aménager, les exploiter, les protéger et les mettre en valeur conformément aux normes techniques définies par l'Administration forestière. Il prévoit, à cet effet, une Commission Consultative qui statuera sur les demandes de concession de gestion forestière en fonction de la viabilité des projets de développement forestier proposés au dossier.

4- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural;

Le Conseil a adopté un décret portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts.

La nouvelle catégorie de forêts qui constituent les « agro-forêts » a été créée par le Code forestier en vue de concilier les objectifs de reconstitution des forêts avec les activités socioéconomiques et agricoles. En application du Code forestier, ce décret détermine deux types d'agro-forêts, à savoir les agro-forêts permanentes et les agro-forêts temporaires. Les agro-forêts temporaires se distinguent par l'interdiction de réaliser des infrastructures et des aménagements sociaux. Les conventions de concession permettront de définir spécifiquement les conditions de l'exploitation et de la commercialisation des produits agricoles issus de ces agro-forêts.

5- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts;

Le Conseil a adopté un décret relatif à l'exploitation forestière dans le domaine forestier national.

Ce décret vise à rationaliser les prélèvements de bois de façon à conduire au mieux la restauration en cours des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Il institue notamment des quotas de prélèvement définis sur la base d'inventaires forestiers récents, tenant compte du volume maximal de bois que peut produire la forêt concernée sur une période donnée, sans compromettre sa capacité de régénération. A cet effet, il attache l'exploitation

forestière au respect des plans d'aménagement et des normes techniques définies par l'Administration forestière. Toutefois, la coupe de bois à usage domestique est faite librement sans préjudice de l'impératif de gestion durable des forêts et des dispositions relatives aux espèces protégées.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- un décret portant nomination de Monsieur GBA Serges, en qualité de Représentant Permanent Adjoint de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Union Africaine et de la Communauté Economique des Nations Unies pour l'Afrique, avec résidence à Addis-Abeba ;

- un décret portant nomination de Monsieur DOSSO Abou, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume de Belgique, avec résidence à Bruxelles.

2- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- Le premier décret porte nomination des Membres du Conseil de Surveillance de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI). Ainsi sont nommés :

- Monsieur OUATTARA Daouda, Conseiller Spécial, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- Monsieur Stéphane KONAN, Conseiller Principal, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense ;

- Madame ZADI née BIDA Annick Hélène, Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat civil, représentant le Ministre des Affaires Etrangères ;



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement.

- Monsieur KOUASSI Bernard, Directeur de Cabinet, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ;

- Monsieur AMANI Ipou Félicien, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

- Monsieur DJAH Blé Joseph, Inspecteur Général de Police, représentant le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ;

- Monsieur TANOË Kobenan N'Grouma Joseph, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant le Ministre du Plan et du Développement ;

- Monsieur SANGARE Ali, Payeur Général du secteur Parapublic à la DGTC, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;

- Monsieur DIMANDE Mousa, Conseiller Technique, représentant le Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste ;

- Monsieur ACKA Joseph, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

- Monsieur GNEKRE Joseph Thierry, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public ;

- Monsieur AHOASSI

4- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste;

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire. Ainsi sont nommés :

- Monsieur Mounir DIAWARA
- Monsieur KONIN KABRAN
- Monsieur BAMBA Brahim.

C/- COMMUNICATION

Au titre du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, en liaison avec le Ministère des Transports, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en exploitation des postes de péage de MOAPE et de THOMASSET.

Dans le cadre de la stratégie de renforcement et de développement du réseau routier national engagée par le Gouvernement, certains axes routiers nouvellement construits ou réhabilités ont été identifiés, après l'autoroute du Nord, pour être mis à péage afin de pouvoir dégager des ressources complémentaires et suffisantes pour leur entretien. A cet effet, les postes de péage de Moapé et de Thomasset, sur la route de l'Est, ont été achevés, et le poste de pesage d'Abengourou, sur l'axe Pont Comosé - Abengourou - Agnibilékrou, a été entièrement installé et testé.

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire, en abrégé BHCI. Ainsi sont nommés :

- Monsieur Soungalo COULIBALY, représentant le Président de la République ;

- Monsieur Jean-Marc Koffi BROU, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- Monsieur Wotoumo Méléssi FANNY, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;

- Monsieur Saliou OUE-DRAOGO, représentant le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat.

32 places et gros camions : 2 500 Francs CFA ;
• Classe 4 : camions poids lourds : 3 500 Francs CFA.

En prélude au démarrage du péage, une période d'exploitation à blanc de deux (02) semaines sera observée afin de permettre aux usagers d'avoir une meilleure connaissance des services pour en faciliter l'utilisation.

D/- DIVERS

1-Au titre de la Présidence de la République

Le Président de la République participera à la Conférence internationale sur le développement durable et la dette soutenue et au Sommet Extraordinaire de l'UEMOA sur la sécurité, qui se tiendront respectivement le 02 et le 03 décembre à Dakar au Sénégal.

Le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 04 décembre 2019 à Abidjan.

2-Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Le Préfet de Région du HAMBOL, Préfet du Département de Katikata, a présenté, à la demande du Président de la République, une communication en Conseil des Ministres, relative à la situation administrative et socio-économique de la Région.

Cette communication a, dans un premier temps, présenté les données géographiques et l'organisation administrative de la Région du HAMBOL. Le Préfet de Région a ensuite dressé un état des lieux des infrastructures et des activités socio-économiques de la Région avant d'évoquer les difficultés auxquelles la Région du HAMBOL est confrontée, ainsi que les attentes des populations.

Le Conseil a noté avec un grand intérêt ces préoccupations et s'est engagé à y apporter les réponses appropriées. ■

Fait à Katikata, le 27 novembre 2019

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci

Protection de l'environnement

Le gouvernement présente sa politique au Sara

La Côte d'Ivoire, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030. Cette réduction pourrait atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur.

Au 6e jour du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan (Sara 2019), l'environnement était sous les feux de la rampe. Et pour cause, les organisateurs ont décidé de lui dédier cette journée. Chercheurs, organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers, secteur public... tous étaient présents à cet important rendez-vous. Représentant le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Kaba Nasséré, directrice de cabinet adjointe du ministère, a invité chaque citoyen à « la responsabilité, à l'engagement » face aux défis du changement climatique. Un sujet qui mobilise l'attention, depuis des décennies, de la communauté internationale, des décideurs, des scientifiques. « Rappelons-nous que nous avons pris l'engagement de respecter l'environnement au profit des générations fu-

tures », a insisté la directrice de cabinet. Elle intervenait autour du thème : « Les défis de l'agriculture ivoirienne face au changement climatique ». Lors de son allocution, la représentante du gouvernement ivoirien a rappelé l'engagement de la Côte d'Ivoire à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030. Cette réduction pourrait atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur. Cette volonté des autorités ivoiriennes et leurs partenaires techniques et financiers est marquée par la réalisation de nombreuses initiatives telles que la lutte contre les pesticides dangereux, le projet de résilience au changement climatique avec la Redd+, le Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (Waca), un projet mis en place en 2018 pour lutter contre le phénomène de l'érosion côtière et l'adaptation au changement climatique. En plus de préparer un code de l'environnement, un accent particulier est mis sur



Kaba Nasséré, directrice de cabinet adjointe a représenté le ministère de l'Environnement et du Développement durable à cette journée. (Photo : Sébastien Kouassi)

la communication pour sensibiliser davantage les populations aux effets indésirables du changement climatique. Taxes carbone, fonds vert, développement durable, agriculture intelligente, protection des eaux, discussions, échanges d'expériences sont, entre autres, les sujets qui ont été abordés au

cours de cette journée. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays de la planète, reconnaissant la nécessité d'œuvrer de façon urgente à la protection de la vie contre les conséquences du changement climatique, a signé en juin 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro au Brésil, la Conven-

tion-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Cnuc). La Conférence des parties (COP) qui constitue l'organe suprême de la Cnuc est une réunion qui se tient chaque année et est appelée conférence mondiale sur le climat. Selon la Banque mondiale, d'année en année, les

risques découlant d'un changement climatique débridé s'aggravent. Et, faute de mesures immédiates, le changement climatique pourrait faire basculer 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté à l'horizon 2030. Par ailleurs, en 2050, 143 millions de personnes dans trois régions en développement risquent de devenir des migrants climatiques, puisque des individus, des familles, voire des communautés entières, seront contraints de chercher des lieux plus viables et moins exposés où s'installer. « En validant l'accord de Paris, le monde s'est engagé à contenir, d'ici la fin du 21e siècle, le réchauffement climatique nettement sous la barre de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. L'atteinte des objectifs visés requiert des mesures décisives et audacieuses », alerte l'institution bancaire. ■

ANOH KOUAO

Sécurité et souveraineté alimentaire

Eugène Krémien : « L'hévéaculture intelligente peut contribuer à l'accroissement de la production vivrière »

Eugène Krémien, président de l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (Apromac), s'est prononcé, hier, sur « l'hévéaculture intelligente, un atout pour la souveraineté alimentaire ». A l'occasion du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan (Sara 2019). Lors de son intervention soutenue par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, le premier représentant de l'Apromac s'est montré formel : « L'hévéaculture intelligente peut contribuer à l'accroissement de la production vivrière. Elle est donc un atout pour la souveraineté alimentaire ». Koné Mamadou, président du Conseil constitutionnel, a également apporté son soutien, à cette occasion. Eugène Krémien, qui a invité « tous les planteurs d'hévéa et tous ceux qui vou-

draient vivre la passion de cette spéculation à changer de paradigme », explique que dans un champ d'hévéa, plusieurs spéculations peuvent être cultivées. Le planteur a la possibilité de valoriser l'espace disponible entre les lignes d'hévéa, et cela pendant quatre ans, pour faire du vivrier. Il peut donc, par exemple, cultiver la banane, l'igname, le maïs, le riz, l'arachide, les produits maraîchers : gombo, piment, aubergine ainsi que des épices : curcuma et gingembre. « Pour la banane plantain en culture associée avec l'hévéa, il est possible de planter 1250 pieds/ha. Avec une production de 1000 régimes après 12 à 14 mois, la variété Orishel qui a un poids moyen de régime de 15kg permet d'obtenir une production de 15 tonnes. Au prix de vente bord champ de 500FCFA par régime, le revenu est de 500 000FCFA », a expliqué le conférencier. Avec les revenus générés, déductions faites des



charges, le producteur, estime le conférencier, peut couvrir aisément ses dépenses de création et d'entretien, assumer ses charges familiales diverses, mais également réaliser l'extension progressive de

sa plantation d'hévéa. Eugène Krémien répond ainsi à ceux qui estiment que l'hévéaculture est « prédatrice de terres au détriment des cultures vivrières ». Le président de l'Apromac a exhorté les producteurs à

se référer aux fiches techniques éditées par le Centre national de recherche agromatique (Cnra) qui donnent les itinéraires techniques et le système de rotation de ces cultures. Lors de son intervention, M. Krémien a également recommandé aux producteurs qui sont venus nombreux l'écouter de réaliser des cultures vivrières et maraîchères en culture intensive sur une surface réservée équivalente à 5% du domaine, particulièrement pour les grandes exploitations, en y associant des petits élevages (poulets, lapins, etc.) et de créer ainsi un pôle agropastoral qui joigne leurs plantations. Edmond Coulibaly, directeur général du Conseil hévéa-palmier à huile, a rappelé la nécessité pour les producteurs de faire l'association de l'hévéa et des cultures vivrières pour assurer leur sécurité alimentaire. Eugène Krémien a souhaité, dans son intervention, que l'hévéaculture soit éga-

lement intégrée dans la politique nationale de promotion des cultures vivrières et de lutte contre le changement climatique. En faisant ces propositions, le patron de l'Apromac ne cache pas les intentions de sa structure, dans un contexte de baisse des cours du caoutchouc naturel. Il s'agit, entre autres, d'amener le producteur de caoutchouc à diversifier son activité en pratiquant de manière pérenne des cultures vivrières et maraîchères ainsi que de petits élevages, d'assurer l'auto-consommation des récoltes par la famille et le personnel de plantation, mais aussi de sédentariser le personnel de plantation. Premier producteur africain de caoutchouc et 6e mondial, la Côte d'Ivoire avait son chiffre d'affaires en 2018 estimé à 419 milliards de FCFA et le revenu distribué aux producteurs à 150 milliards de FCFA. ■

A. KOUAO

Protection de l'environnement

Le gouvernement présente sa politique au Sara

La Côte d'Ivoire, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030. Cette réduction pourrait atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur.

Au 6e jour du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan (Sara 2019), l'environnement était sous les feux de la rampe. Et pour cause, les organisateurs ont décidé de lui dédier cette journée. Chercheurs, organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers, secteur public... tous étaient présents à cet important rendez-vous. Représentant le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Kaba Nasséré, directrice de cabinet adjointe du ministre, a invité chaque citoyen à « la responsabilité, à l'engagement » face aux défis du changement climatique. Un sujet qui mobilise l'attention, depuis des décennies, de la communauté internationale, des décideurs, des scientifiques. « Rappelons-nous que nous avons pris l'engagement de respecter l'environnement au profit des générations fu-

tures », a insisté la directrice de cabinet. Elle intervenait autour du thème : « Les défis de l'agriculture ivoirienne face au changement climatique ». Lors de son allocution, la représentante du gouvernement ivoirien a rappelé l'engagement de la Côte d'Ivoire à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030. Cette réduction pourrait atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur. Cette volonté des autorités ivoiriennes et leurs partenaires techniques et financiers est marquée par la réalisation de nombreuses initiatives telles que la lutte contre les pesticides dangereux, le projet de résilience au changement climatique avec la Redd+, le Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (Waca), un projet mis en place en 2018 pour lutter contre le phénomène de l'érosion côtière et l'adaptation au changement climatique. En plus de préparer un code de l'environnement, un accent particulier est mis sur



Kaba Nasséré, directrice de cabinet adjointe a représenté le ministère de l'Environnement et du Développement durable à cette journée. (Photo : Sébastien Kouassi)

la communication pour sensibiliser davantage les populations aux effets indésirables du changement climatique. Taxes carbone, fonds vert, développement durable, agriculture intelligente, protection des eaux, discussions, échanges d'expériences sont, entre autres, les sujets qui ont été abordés au

cours de cette journée. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays de la planète, reconnaissant la nécessité d'œuvrer de façon urgente à la protection de la vie contre les conséquences du changement climatique, a signé en juin 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro au Brésil, la Con-

vention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Cnuc). La Conférence des parties (COP) qui constitue l'organe suprême de la Cnuc est une réunion qui se tient chaque année et est appelée conférence mondiale sur le climat. Selon la Banque mondiale, d'année en année, les

risques découlant d'un changement climatique débridé s'aggravent. Et, faute de mesures immédiates, le changement climatique pourrait faire basculer 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté à l'horizon 2030. Par ailleurs, en 2050, 143 millions de personnes dans trois régions en développement risquent de devenir des migrants climatiques, puisque des individus, des familles, voire des communautés entières, seront contraints de chercher des lieux plus viables et moins exposés où s'installer. « En validant l'accord de Paris, le monde s'est engagé à contenir, d'ici la fin du 21e siècle, le réchauffement climatique nettement sous la barre de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. L'atteinte des objectifs visés requiert des mesures décisives et audacieuses », alerte l'institution bancaire. ■

ANOH KOUAO

Sécurité et souveraineté alimentaire

Eugène Krémien : « L'hévéaculture intelligente peut contribuer à l'accroissement de la production vivrière »

Eugène Krémien, président de l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (Apromac), s'est prononcé, hier, sur « l'hévéaculture intelligente, un atout pour la souveraineté alimentaire ». A l'occasion du Salon international de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan (Sara 2019). Lors de son intervention soutenue par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, le premier représentant de l'Apromac s'est montré formel : « L'hévéaculture intelligente peut contribuer à l'accroissement de la production vivrière. Elle est donc un atout pour la souveraineté alimentaire ». Koné Mamadou, président du Conseil constitutionnel, a également apporté son soutien, à cette occasion. Eugène Krémien, qui a invité « tous les planteurs d'hévéa et tous ceux qui vou-

draient vivre la passion de cette spéculation à changer de paradigme », explique que dans un champ d'hévéa, plusieurs spéculations peuvent être cultivées. Le planteur a la possibilité de valoriser l'espace disponible entre les lignes d'hévéa, et cela pendant quatre ans, pour faire du vivrier. Il peut donc, par exemple, cultiver la banane, l'igname, le maïs, le riz, l'arachide, les produits maraîchers : gombo, piment, aubergine ainsi que des épices : curcuma et gingembre. « Pour la banane plantain en culture associée avec l'hévéa, il est possible de planter 1250 pieds/ha. Avec une production de 1000 régimes après 12 à 14 mois, la variété Orshel qui a un poids moyen de 15kg permet d'obtenir une production de 15 tonnes. Au prix de vente bord champ de 500FCFA par régime, le revenu est 500 000FCFA », a expliqué le conférencier. Avec les revenus générés, déductions faites des



charges, le producteur, estime le conférencier, peut couvrir aisément ses dépenses de création et d'entretien, assumer ses charges familiales diverses, mais également réaliser l'extension progressive de

sa plantation d'hévéa. Eugène Krémien répond ainsi à ceux qui estiment que l'hévéaculture est « prédatrice de terres au détriment des cultures vivrières ». Le président de l'Apromac a exhorté les producteurs à

se référer aux fiches techniques éditées par le Centre national de recherche agromatique (Cnra) qui donnent les itinéraires techniques et le système de rotation de ces cultures. Lors de son intervention, M. Krémien a également recommandé aux producteurs qui sont venus nombreux l'écouter de réaliser des cultures vivrières et maraîchères en culture intensive sur une surface réservée équivalente à 5% du domaine, particulièrement pour les grandes exploitations, en y associant des petits élevages (poulets, lapins, etc.) et de créer ainsi un pôle agropastoral qui jouxte leurs plantations. Edmond Coulibaly, directeur général du Conseil hévéa-palmier à huile, a rappelé la nécessité pour les producteurs de faire l'association de l'hévéa et des cultures vivrières pour assurer leur sécurité alimentaire. Eugène Krémien a souhaité, dans son intervention, que l'hévéaculture soit éga-

lement intégrée dans la politique nationale de promotion des cultures vivrières et de lutte contre le changement climatique. En faisant ces propositions, le patron de l'Apromac ne cache pas les intentions de sa structure, dans un contexte de baisse des cours du caoutchouc naturel. Il s'agit, entre autres, d'amener le producteur de caoutchouc à diversifier son activité en pratiquant de manière pérenne des cultures vivrières et maraîchères ainsi que de petits élevages, d'assurer l'auto-consommation des récoltes par la famille et le personnel de plantation, mais aussi de sédentariser le personnel de plantation. Premier producteur africain de caoutchouc et 6e mondial, la Côte d'Ivoire avait son chiffre d'affaires en 2018 estimé à 419 milliards de FCFA et le revenu distribué aux producteurs à 150 milliards de FCFA. ■

A. KOUAO

30^e Journée de l'industrialisation de l'Afrique

De nombreux défis entravent encore l'industrialisation de l'Afrique

L'auditorium de la Chambre de commerce et d'industrie a servi de cadre à la célébration de la journée de l'industrialisation de l'Afrique.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a appelé, le 25 novembre, à la solidarité du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs d'industrialisation de la Côte d'Ivoire tels que voulus par le Plan national de développement (Pnd 2016-2020). Il s'exprimait à la Chambre de commerce et d'industrie, lors de la cérémonie d'ouverture de la célébration de la 30^e journée de l'industrialisation de l'Afrique (Jia 2019). Le thème de la présente édition est "Positionner l'industrie africaine pour fournir le marché de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf)". Souleymane Diarrassouba a souligné l'engagement du

gouvernement en rappelant la mise en place par l'Organisation des Nations unies pour l'industrialisation (Onudi) d'un programme de partenariat pays (Pcp) pour la Côte d'Ivoire et approuvé par le conseil d'administration de l'institution onusienne. S'exprimant en faveur de la pertinence du choix du thème, le ministre du Commerce et de l'Industrie a indiqué que malgré les perspectives économiques qui s'améliorent pour l'Afrique, le continent «reste confronté à de nombreux défis et sa participation au commerce international demeure encore insuffisante, avec une part de l'ordre de 3 % contre 38 % pour l'Europe, 29 % pour l'Asie, 19 % pour l'Amérique du nord». La déclaration commune du président de la Commission



Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce et de l'Industrie. (PH: DR)

de l'Ua, du secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Cea) et du directeur général de l'Onudi a

été lue par Tidiane Boye, représentant résident de cette dernière institution en Côte d'Ivoire. Il a indiqué que la présente édition se concentre

sur les innovations et les instruments qui renforcent l'industrialisation de l'Afrique; et n'a pas manqué de mettre en exergue la nécessité de renforcer le soutien aux Pme, les infrastructures économiques, les énergies – surtout renouvelables – et le développement de partenariat dans les secteurs stratégiques. Le patron de l'Onudi en Côte d'Ivoire a également relevé le dynamisme qu'a enregistré le plaidoyer en faveur de l'industrialisation du conti-

nant. L'action de son institution en faveur du secteur privé ivoirien a été saluée par Touré Fama, président de la Chambre de commerce et d'industrie. À cette occasion, un panel s'est tenu sur le thème de la Journée, avant une conférence de Tadiane sur le thème "Programme de partenariat pays de l'Onudi : leçons à venir pour une mise en œuvre réussie en Côte d'Ivoire" ■

ABOUBAKAR BAMBA

Incidents de paiement Le Trésor public en campagne contre les émissions de faux chèques



Savané Mory, directeur des Etablissements de crédit et des Finances extérieures. (PH: DR)

La direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, à travers sa direction des Etablissements de crédit et des finances extérieures (Decfinex), organise, depuis le mercredi 27 novembre, une campagne de sensibilisation du grand public sur les incidents de paiement liés aux chèques. Selon Savané Mory, directeur des Etablissements de crédits et des finances extérieures, les explications portent sur les textes en vigueur, les différentes étapes et les documents à fournir pour la régularisation ainsi que sur les sanctions prévues à l'encontre des émetteurs de faux chèques. La décision de mener cette campagne d'information a été prise pour appliquer les

recommandations d'une étude menée auprès de 25 banques et 123 clients. Celle-ci a relevé une faible connaissance de la réglementation en matière d'incidents de paiement liés aux chèques. « La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique nous a instruit à l'effet d'intensifier ces actions de sensibilisation et de lutte contre ces incidents de paiement liés aux chèques, non seulement au profit des banquiers mais aussi à destination de la population », a indiqué Savané Mory. Interdictions d'émettre de nouveaux chèques, retrait des autres formules de chèques, sanctions pécuniaires et peines privatives de liberté. Telles sont les sanctions auxquelles s'exposent les faussaires. ■

DAVID YA (SOURCE : DGTCP)

Développement de la filière anacarde en Afrique Comcashew contribue à construire une chaîne de valeur durable

La 9^e édition du programme de formation des maîtres formateurs ou le Master training program (Mtp) de l'Initiative du cajou compétitif, plus connue sous son appellation anglo-saxonne Comcashew, s'est tenue à Abidjan, du 18 au 22 novembre. À l'ouverture, tout comme à la clôture de la session, vendredi, la directrice de développement du secteur privé de Comcashew, Mary Adzanyo, a rappelé l'importance du renforcement des capacités dans le développement des organisations et des filières anacarde. « La coopération allemande, à travers le GIZ, a fait du renforcement des capacités l'un des éléments clés de ses interventions pouvant assurer l'apprentissage et le transfert des compétences », a-t-elle indiqué. Comcashew est, en effet, un projet de partenariat public-privé mis en œuvre par la coopération allemande. Actuellement dans sa troisième phase, le projet met l'ac-



13 pays ont été représentés à la présente édition du Programme de formation des maîtres formateurs.

cent sur la construction d'une chaîne de valeur durable du cajou africain en constituant une nouvelle ère de partenariat multipartite dans la coopération au développement. « Les bailleurs de fonds et entreprises privées travaillent main dans la main à l'effet de réduire la pauvreté dans les pays du projet, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le

Ghana, le Mozambique, la Sierra Leone et le Togo. Les interventions de Comcashew sont basées sur quatre objectifs principaux : la production, la transformation, le renforcement des liens dans la chaîne d'approvisionnement et l'organisation du secteur », a expliqué Mary Adzanyo.

Le programme de formation des maîtres formateurs, a-t-elle poursuivi, a

pour objectif à termes de disposer de pools d'experts sur la chaîne de valeur de l'anacarde en Afrique, « capables d'influencer positivement les politiques et stratégies pour le développement de la filière anacarde, mais également de faciliter les échanges régionaux axés sur l'apprentissage et l'innovation. » Ils doivent notamment contribuer à la recherche de solutions afin de passer à la transformation de cette importante spéculation, estime le conseiller en charge de l'industrie et de l'investissement privé de la Primature, Arthur Coulibaly, qui a présidé l'ouverture. En effet, en tant que plus grand producteur, l'Afrique ne transforme encore qu'une partie insignifiante de sa production. On parle d'environ 10% de la production transformée sur place. La présente édition du programme a enregistré la participation de 13 pays. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Politique d'accès à des toilettes décentes

1494 latrines construites dans 249 écoles en 2019

La ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désirée Ouloto, a présidé, mardi, à Bodo, dans la commune.



Anne Ouloto invite les bénéficiaires à faire bon usage des nouvelles latrines. (PHOTO : DR)

Dans le cadre du Programme social du gouvernement (Ps-Gouv 2019-2020), l'Etat de Côte d'Ivoire, conformément à sa politique d'accès à des toilettes décentes, a entrepris de construire en 2019, pour la première phase, 1494 latrines, avec un dispositif de

lavage des mains et des installations adaptées à l'hygiène menstruelle dans 249 écoles primaires publiques de 8 régions.

La ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désirée Ouloto, a présidé hier à Bodo, dans la commune de N'Douci, la cérémonie commémorative décalée

de la Journée mondiale des toilettes (Jmt), célébrée le 19 novembre de chaque année, pour lancer officiellement le projet pilote de construction de latrines en milieu rural. Elle a procédé à la remise solennelle des clés des nouvelles latrines de l'Epp 2 de Bodo.

Anne Ouloto a annoncé que la région de l'Agnéby-Tiassa, dont fait partie N'Douci, bénéficiera de 84 latrines dans 14 écoles primaires publiques. 48 latrines sont en construction dans le dé-

partement d'Agboville : 18 dans la sous-préfecture, 12 à Guessigué et 18 à Rubino. Le département de Tiassalé bénéficiera, quant à lui, de 36 latrines, déjà en construction : 18 respectivement dans les sous-préfectures de Gbdouville et de N'douci. Pour la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, les enjeux d'hygiène, de santé et de propreté du cadre de vie appellent à un accès et à l'usage par toutes les couches sociales de toilettes décentes. « Dans

notre pays, l'enquête à indicateurs multiples réalisée en 2016 par le ministère du Plan et du Développement indique que le pourcentage de la population ayant accès à un assainissement sûr est de 32%, soit environ 7 millions de personnes. Le taux de défécation à l'air libre au niveau national est de 22% dont 3% en milieu urbain et 39% en milieu rural. Ce qui équivaut à plus de 5 millions de personnes qui n'ont pas accès à des toilettes », a-t-elle fait savoir.

Anne Ouloto a donc préconisé que la Journée mondiale des toilettes soit le rendez-vous d'une prise de conscience individuelle et collective de l'importance des toilettes. Elle a appelé les cadres à construire des latrines pour leurs parents dans les villages. « C'est à ce prix que nous contribuerons chacun, à son niveau, à l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie et de travail », a-t-elle conclu ■

GERMAIN GABO

Religion

Les Alladjan abandonnent leurs divinités pour Jésus

Les fidèles catholiques des trois A - Alladian, Avikam et Ahizi - des paroisses de Jacquerville (Addah, Sassakou Bégnini, Atoutou et Jacquerville) se sont retrouvés dimanche à Akrou, pour la fête du Christ roi de l'univers. Native de ce village, Adeline Yacé, a manifesté sa joie, avec un brin d'émotion. Car sa défunte mère qui attendait cet événement n'a pu le vivre. Beugré Siméon, directeur des affaires économiques du diocèse de Yopougon, qui fait le déplacement depuis trente ans pour la célébration de l'événement, a indiqué que cette célébration est d'une importance capitale en pays Alladjan. « La région a connu beaucoup de divinités. Moi, par exemple, je m'appelle Beugré, nom d'une divinité que le peuple lagunaire adorait avant d'aller en haute mer. Avec toutes ces divinités, ce peuple a fini par comprendre que le Christ est l'unique Roi, et a abandonné les autres divinités pour se donner au Christ Roi, sans duplicité », explique



La fête du Christ Roi de l'univers a été marquée par une adoration du très Saint Sacrement. (PHOTO : JULIEN MONSAY)

Mgr Pierre Claver Yessoh, vicaire du cardinal Kutwa, originaire de la localité, a fait savoir que c'est d'un commun accord avec le père René Neba, le premier prêtre Alladjan, qu'il a été décidé de rassembler tous les Alladjan dans un village le jour du Christ Roi pour le célébrer. « A l'époque, déjà le jeudi, nos parents étaient au village. Le vendredi, il y avait la procession avec le groupe de prière le sacré cœur. La spiritualité du sacré cœur est très importante sur le littoral Alladjan. Le samedi matin, c'est le parler Alladjan qui domine

la fête du Christ Roi de l'univers a été marquée par une adoration du très Saint Sacrement. (PHOTO : JULIEN MONSAY)

avec la traduction des textes bibliques et le dimanche, la messe solennelle. »

Le président du comité d'organisation, Patrick Yacé, a rappelé qu'après les indépendances, Philippe Grégoire Yacé, son oncle, a vu que cette fête commençait à prendre de l'ampleur dans la région, et a proposé qu'elle soit célébrée village par village.

Pour le maire de la localité, Joachim Beugré, au-delà de l'aspect religieux, la fête du Christ Roi est un moment de grand rassemblement. Aussi a-t-il confié au sénateur des Grands ports, Francis Lézou Bombro, d'approcher les cadres de la localité, toutes confessions religieuses confondues, pour rencontrer Mgr Jean Salomon Lézoutier, et lui faire des suggestions afin que cette fête soit un rendez-vous pour célébrer la paix. Après Akrou, cette année, c'est le village d'Addah qui va accueillir la célébration en 2020 ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Réseaux sociaux

Le bon usage au centre d'un débat

Une trentaine de femmes entrepreneurs, réunies au sein du groupe Africamouso Sisters of Africa (S.O.A) sur whatsapp, se retrouvent le 30 novembre dans le cadre d'un déjeuner-débat à «L'espace Didi», sis à la Riviera II, à partir de 09 heures. Elles partageront les expériences de l'utilisation des réseaux sociaux.

«Les réseaux sociaux ne servent pas seulement à faire des choses qui ne sont pas catholiques. Mais ils offrent

d'énormes potentialités pour se former », prévient Mme Mounou Célestine, chef d'entreprise, première responsable du projet.

Les participantes seront entretenues par des conférencières sur les débats instructifs. Il s'agit entre autres, de «L'autonomisation de la femme », « Les violences conjugales faites aux femmes » et « La médiation ».

« Nous sommes une trentaine de femmes très actives sur whatsapp. Chaque semaine, nous débattons d'un



Mounou Célestine, présidente d'Africamouso.

thème bien précis. Et une personne ressource intervient, en fin de semaine, pour donner plus de précision. Le dernier sujet au cœur de nos débats était la «Polygamie dans le contexte actuel », a-t-elle exposé.

Créé au départ par quatre femmes, le groupe Africamouso sisters of Africa (S.O.A) existe depuis plusieurs mois. Toutes les femmes âgées de plus de 35 ans peuvent y adhérer. ■

ISABELLE SOMIAN

bnetd

CF BNED

SÉMINAIRES DE FORMATION

Le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNED) partage son expérience et son expertise à travers les sessions formatives qu'organise son Centre de Formation (CF-BNED) à l'attention des entreprises, des institutions ainsi que des particuliers conformément au programme ci-dessous :

THÈMES	DATES
Pathologie, diagnostic, entretien et maintenance du bâtiment	02 au 06 décembre
Évaluation socio-environnementale des projets / programmes et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social (PGES)	09 au 13 décembre
Qualité et protection de l'environnement professionnel en milieu BTP	Décembre 2019
Activer le succès dans sa carrière	Du 13 au 24 janvier 2020

Info line: (225) 07 71 68 17 / 01 05 33 21 / 03 27 49 40

22 44 43 40 - bbenson@bnetd.ci - pappoh@bnetd.ci - p-kouame@bnetd.ci

Pour télécharger le calendrier annuel des formations : www.bnetd.ci

Le BNED, Compétence et Expérience au Service Du Développement.

bnetd

Haut-Sassandra

Plus de 5 milliards de F Cfa pour améliorer les conditions de vie des populations

Les conseillers régionaux ont adopté, le samedi dernier, le programme triennal 2020-2022.

La 4^e session ordinaire du conseil régional du Haut-Sassandra s'est tenue, samedi dernier, dans la salle de réunion de ladite institution, sous la présidence du 1^{er} vice-président, l'ancien ministre Britto Nama Boniface représentant le Professeur Alphonse Djédjé Mady. L'examen et l'adoption du programme triennal 2020-2022, était l'un des points saillants de l'ordre du jour. D'un montant global de 5 217 391 000 F Cfa, ce programme triennal comprend neuf actions pour un montant de 309 000 000 F Cfa et 107 opérations pour un montant de 4 808 391 000 F Cfa. Celles-ci s'articulent principalement autour de l'éducation; viennent ensuite les secteurs de la santé, l'hydraulique villageoise, la voirie, la sécurité, l'électrification, etc. Les actions se résument aux prises en charge scolaire, à l'octroi de permis de conduire aux jeunes de la région, à l'aide à l'or-



Les conseillers régionaux ont échangé sur les questions de développement.

ganisation de la journée mondiale des lépreux, à la mise en place d'un fonds de garantie dédié au Projet emploi jeunes et développement des compétences (Pejedec), la contribution à

la mise en œuvre du Projet de développement de l'administration locale dans les zones centre et nord de la Côte d'Ivoire (Pcn-Ci), les subventions aux congrégations religieuses, aux clubs

sportifs ainsi qu'aux radios de proximité de la région. Le Comité économique, social et environnemental régional (Ceser) ayant, par la voix de son président, l'Honorable Koné Boub-

car, donné son avis favorable, le Programme triennal 2020-2022 a été adopté à l'unanimité des conseillers présents. Plusieurs autres points ont meublé le chapitre des informations, notamment le fonctionnement du Compte unique du Trésor (Cut). Concernant ce point, il s'agit, selon le payeur de région, Ablédi Emmanuel qui a instruit les conseillers, d'une structure unifiée des comptes de l'État. Il a expliqué que ce système est déjà en vigueur dans d'autres pays africains et permettait une meilleure gestion des comptes publics de l'État. Les différents points à l'ordre du jour ont permis aux conseillers d'échanger sur les questions de développement de la région du Haut-Sassandra : les chantiers en cours et les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets. Dans son adresse à l'assistance, la secrétaire générale n°1 de préfecture, Mme Sanogo Karidja épouse Dao représentant le préfet de ré-

gion, préfet du département de Daloa a, au nom de celui-ci, encouragé le conseil régional à continuer dans cette dynamique pour répondre aux attentes des populations. Elle s'est ensuite appuyée sur l'union et la solidarité des conseillers pour consolider le développement de la région. Elle a également invité les uns et les autres à la tolérance et à la fraternité pour un idéal commun, le respect des textes et le désarmement des cœurs. Britto Nama Boniface, 1^{er} vice-président du conseil régional a, pour sa part, remercié le corps préfectoral pour l'intérêt qu'il accorde aux activités du conseil, ainsi que toutes les personnes qui ont fait le déplacement. Il a enfin rappelé que le président du conseil régional du Haut-Sassandra, Alphonse Djédjé Mady, est au service de tous, sans distinction ethnique, politique ou religieuse ■

EMMANUEL KOUASSI

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO
Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 26 novembre 2019 au mercredi 25 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 01 ha 78 a 91 ca sise à cité les hévéas extension, dans la commune de Songon au profit de GONEKALO ABRAHAM TCHESSE. Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 057/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire	Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 26 novembre 2019 au mercredi 25 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 20 ha 02 a 32 ca sise à Kasembé, dans la commune de Songon au profit de ABOUA AHOUA ALPHONSE. Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 058/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire	Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 26 novembre 2019 au mercredi 25 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 05 ha 81 a 39 ca sise à Adiapoto 1, dans la commune de Songon au profit de DJIRO YAPI ANTOINE (FAMILLE ATCHADO). Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 059/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire
AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO
Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 26 novembre 2019 au mercredi 25 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 19 ha 15 a 35 ca sise à Agban-Bité 1^{ère} extension, dans la commune de Songon au profit de la FAMILLE AFIEDO REPRESENTEE par Monsieur KOUTOUAN AGOUA AMOS. Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 060/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire	Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mardi 26 novembre 2019 au mercredi 25 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 21 ha 85 a 26 ca sise à Adiapoto Moronou, dans la commune de Songon au profit de la FAMILLE AKOUEDO ADIAPOTE. Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 061/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire	Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du mercredi 27 novembre 2019 au jeudi 26 décembre 2019 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 04 ha 67 a 00 ca sise à Adiapote, dans la commune de Songon au profit de la société Ivoire Construction. Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 056/CS/SG/ST du 20 novembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet. Songon, le 20 novembre 2019 N'KOUMO-MOBIO Eric Le Maire